

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

SG 90/90

Objet :

REHABILITATION DES PLR  
DE LA ROBINIERE -  
PARTICIPATION DE LA  
COMMUNE

----

Date de convocation  
18 Septembre 1990

Date d'affichage  
18 Septembre 1990

Nombre de conseillers en exercice  
: 32

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 30

UNANIMITE

Déposé à la S/Prefecture de  
Rochefort

le 04 Octobre 1990

Application Loi N°82213 du 2 Mars  
1982

Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du Maire

Le Secrétaire Général

Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an mil neuf cent quatre  
vingt dix le vingt-quatre  
Septembre à 18 H 30 le Conseil  
Municipal, légalement convoqué,  
s'est réuni à la Mairie, en séance  
publique, sous la présidence de  
Monsieur Henri LE GUEUT, Premier  
Adjoint  
au Maire.

Etaient présents : MM. - LE  
GUEUT - HUGENDBLER - CANDAU -  
GAVEN - BERLAND - GAUGUIN - Mme  
MONTRON - M. BOISNARD, Adjoints  
MM. ALCHEM - ALONSO - BARON - Mme  
BARRAUD-DUCHERON - MM. BARRIERE -  
BENOIT - BUJARD - CHABANEAU-  
COASSIN - DINDINAUD - GUEZENNEC -  
MARCONI - MONNARD - MOULINEAU -  
Mme PELTIER - MM. QUENTIN -  
REVOLAT - SABATHIER, Conseillers  
formant la majorité des membres en  
exercice.

Représentés :

MME PARROU par M. LE GUEUT

M. TAP par M. BENOIT

Mme FONTAN Par M. DINDINAUD

M. LACOTTE Par M. BARON

Absents Excusés : M. Le Maire-Mme  
LISION

M. ALCHEM a été élu secrétaire.

Lors du vote du Budget Primitif  
1990, il a été prévu un crédit de  
760.000 Francs au titre de la  
participation de la Ville à la  
deuxième tranche des travaux de  
réhabilitation des PLR de la  
Robinière.

H. LE GUEUT

Le plan de financement définitif de cette opération , indiqué ci-dessous, fait apparaître que la participation attendue de la Ville s'élève à 765.000 Francs. Il s'établit comme suit :

COUT	DES
TRAVAUX.....3.728.000	F.
SUBVENTION PALULOS.....	
560.000 F. PROGRAMME DE GROSSES	
REPA-. 473.000 F. RATION ET PART	
EMPLOYEUR	
SUBVENTION DE LA VILLE DE..	
765.000 F.	ROYAN
EMPRUNT.....	
1.930.000 F.	

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Oùï l'exposé de Monsieur le Rapporteur,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

#### **DECIDE**

- D'apporter à l'Office Départemental des HLM de la Charente-Maritime une contribution financière de 765.000 Francs (SEPT CENT SOIXANTE CINQ MILLE FRANCS) au titre de la deuxième tranche des travaux de réhabilitation de la Robinière.

- D'imputer la dépense correspondante sur le Budget de l'exercice en cours, chapitre 911-86 article 1303.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre, MM. les membres présents,  
Pour copie conforme

Pour le Maire  
Le Premier Adjoint